Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260407-DELIB20260407N5-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1er avril 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, GORON Maxime, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, DEHEEGER Vianney.

Etaient absents excusés : DANG Isabelle-Laure donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / LAVOLÉE Sébastien donne pouvoir à DEHEEGER Vianney / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / LIPOVAC Anne-Sylvie donne pouvoir à BIMBOT Frédéric / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi /

Etait absent : /

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELVILLE à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Désignation des membres au syndicat intercommunal Anim'6 enfance-jeunesse

Rapporteur : M. Christian Toczé, maire.

►Désignation des délégués communaux au Sivu Anim'6 enfance-jeunesse:

Les communes suivantes sont adhérentes au syndicat : La Baussaine, Québriac, St-Thual, Hédé-Bazouges, Tinténiac, St-Domineuc.

Le comité syndical est composé de 15 membres titulaires et 15 suppléants.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal « Anim'6 enfance-jeunesse »,
Vu les statuts du syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat intercommunal « Anim'6 enfance-jeunesse »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **Désigne** les personnes suivantes pour siéger au syndicat intercommunal Anim'6 enfance-jeunesse

Titulaires	Suppléants
1- Caroline Mignière	1- Nelly Bossard
2- Annabelle Chabiland	2- Joëlle Colombel
3- Isabelle Morin-Louvigny	3- Stéphanie Morin

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Nathalie DELVILLE